
N° 1998-2792 - déplacements et voirie - Vaulx en Velin - Création d'un site propre de transports en commun dans les rues Zola, Robespierre, Teste et Cuzin - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à conclure avec le CETE - Direction de la voirie -

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mai 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 décembre 1996, vous m'avez autorisé à conclure une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CETE, en vue de la création du site propre de transports en commun sur les rues Zola, Robespierre, Teste et Cuzin à Vaulx en Velin.

Cette convention arrive à échéance le 30 juin 1998.

Le projet, qui s'inscrit dans un environnement complexe du fait de la multiplicité des intervenants et des opérations contiguës, a fait l'objet de modifications importantes qui se sont traduites par le passage d'un site propre pour le bus unidirectionnel à un site propre pour le bus bidirectionnel dans les rues Teste et Cuzin. Le calendrier d'avancement du dossier s'en est vu décalé et nécessite une nouvelle convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette nouvelle convention précise en particulier que la mission comporterait :

- l'élaboration et la mise à jour d'un tableau de bord de l'opération,
- l'élaboration d'un tableau de bord financier de l'opération,
- une assistance pour le pilotage de l'opération jusqu'au mois de décembre 1999.

Les honoraires afférents à cette mission s'élèveraient à la somme de 655 500 F TTC ;

B - Propose de l'autoriser à signer cette convention avec monsieur le directeur du CETE de Lyon pour la rendre définitive et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ladite convention ;

Vu sa délibération en date du 19 décembre 1996 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer cette convention avec monsieur le directeur du CETE de Lyon pour la rendre définitive.

2° - La dépense de 655 500 F TTC, à engager pour le règlement de ces honoraires, sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif de la Communauté urbaine pour la direction de la voirie - exercice 1998 - compte 231 510 - opération 0035 - sous-opération 003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,